



**Georges GILKINET**

**Député**

N. Réf. : GG/ma/18/015.qo

Namur, le 4 mars 2018

**Question orale de Georges Gilkinet, député, à Monsieur Vandeput,  
Ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique**  
Concernant l'avenir du domaine militaire de Belgrade et de l'accueil par la Croix-  
Rouge de réfugiés

Depuis 2015, la Défense loue à la Croix-Rouge des hangars situés dans le domaine militaire de Belgrade. La Croix-Rouge y organise l'accueil de près de 300 réfugiés. De nombreux.ses Namurois.es se sont mobilisé.e.s pour soutenir ces derniers notamment en proposant des activités visant à favoriser leur intégration via des cours, des ateliers, des sorties culturelles et sportive, etc. Ces réfugiés participent largement à la vie namuroise, suivent des formations et leurs enfants fréquentent des établissements scolaires namurois.

La Défense a fait part de son intention de vendre le site. Le Bureau économique de la Province de Namur (BEP) s'est déclaré candidat acquéreur d'une partie de la propriété afin d'y développer des activités économiques. En septembre 2017, était lancée une enquête publique en vue de l'expropriation du domaine militaire en faveur du BEP. Dans l'attente de la concrétisation du projet du BEP, il semblait logique que le Centre de la Croix Rouge puisse poursuivre ses activités d'accueil sur place. Le BEP a même indiqué qu'il souhaitait « trouver un accord qui convienne à toutes les parties pour autant que le Ministère de la Défense, propriétaire, ne décide pas de vendre entièrement le site ».

Malheureusement, les responsables de la Croix Rouge viennent d'apprendre que les hangars devraient être évacués d'ici un mois. Le porte-parole de la Défense a indiqué que vous aviez prévenu « de longue date » votre collègue en charge de l'Asile et Migration de la nécessité d'évacuer le site en avril 2018. Or, Fedasil n'a été prévenu de cette échéance que le 26 février.

Alors que le BEP est ouvert à une cohabitation entre son projet et le centre d'accueil, la Défense prend une décision qui soulève de grandes difficultés en termes organisationnels et surtout humains.

Monsieur le Ministre,

- Pouvez-vous me communiquer un état des lieux relativement à l'avenir du domaine militaire de Belgrade ?
- Confirmez-vous la volonté de la Défense de vendre ce domaine en trois lots ?
- Êtes-vous prêt à envisager, avec les différents interlocuteurs concernés, BEP et Croix-Rouge, notamment, une solution qui permette la cohabitation future entre l'accueil de réfugiés et l'activité économique ?
- Dans l'attente, pour quelle raison la Défense impose-t-elle une évacuation du centre d'accueil ? Pourquoi le délai est-il si bref ?
- La Défense a-t-elle concerté à ce sujet l'acquéreur pressenti et la Croix-Rouge ?



- Comme expliquez-vous que Fedasil n'a été prévenu de la nécessité d'évacuer le site que le 26 février ?
- Pour quelle raison la solution d'une cohabitation entre le projet économique - qui ne se concrétisera pas dans l'immédiat - et le centre d'accueil ne pourrait-elle pas être mise en œuvre ? La Défense pourrait-elle ne revendre qu'une partie du site et prolonger la convention avec la Croix-Rouge de manière à permettre à celle-ci de maintenir le centre d'accueil ?
- Qu'est-ce qui empêcherait de suspendre la demande d'évacuation afin de permettre la mise en place d'une concertation entre les différentes parties et la recherche de solutions répondant aux attentes et aux besoins des différentes parties ? Pouvez-vous prendre un engagement en ce sens ?

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous donnerez à ces questions.

**Georges GILKINET**